



---

**Francia. Forschungen zur Westeuropäischen Geschichte.**

Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris (Institut historique allemand)

Band 44 (2017)

**De Limoges à Aix, un voyage des reliques de saint Martial**

DOI: 10.11588/fr.2017.0.69015

---

Copyright



Das Digitalisat wird Ihnen von perspectivia.net, der Online-Publikationsplattform der Max Weber Stiftung – Deutsche Geisteswissenschaftliche Institute im Ausland, zur Verfügung gestellt. Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

# Miszellen

JEAN-LOUP LEMAITRE

## DE LIMOGES À AIX, UN VOYAGE DES RELIQUES DE SAINT MARTIAL

En juin 1981, à l'occasion d'un séjour à Aix-la-Chapelle, Ludwig Falkenstein, nous accompagnait à la bibliothèque du chapitre cathédral, dont il avait la clé dans sa poche, et nous conduisait vers une vieille armoire<sup>1</sup>. Il y avait là quelques reliques qui n'étaient pas inventoriées dans le remarquable catalogue du Trésor publié en 1973 par Ernst Günther Grimme<sup>2</sup>: il s'agissait de pièces d'étoffe, des reliques ou ayant servi à envelopper des reliques. On sait que les quatre »Grandes Reliques« conservées dans la châsse de la Vierge (*Marienschrein*)<sup>3</sup> sont des tissus: la robe de la Vierge, les langes qui enveloppèrent Jésus dans la crèche, la toile qui ceignit les reins du Christ sur la croix (*le perizonium*) et le drap sur lequel saint Jean-Baptiste fut décapité, présentés aux fidèles tous les sept ans à partir de 1349.

Il nous montrait alors, parmi elles, un morceau de toile, de lin probablement mais qui mériterait d'être analysé sérieusement par un spécialiste des tissus, haut de 28 à 30 cm et long de 50 cm (fig. 1). Cette relique, certes modeste, n'apparaît pas non plus dans les célèbres placards de Gerhard Altzenbach ou d'Abraham Hogenberg figurant les reliques présentées aux fidèles à l'occasion des ostensions septennales qui se tenaient du 10 au 24 juillet<sup>4</sup>, imprimés au XVII<sup>e</sup> siècle et dont il existe plusieurs versions, visibles dans le Trésor de la cathédrale: *Declaratio principalem reliquiarum quae in imperiali civitate Aquisgranensi asservantur et singulis septem annis a 10 die iuly usque 24 eiusdem mensis fideli populo in omni pietate monstrantur*, présentant vingt-sept reliquaires avec leur contenu<sup>5</sup>, où les quatre Grandes Reliques occupent les n<sup>os</sup> 1–4 (fig. 2). Mais il est vrai que les n<sup>os</sup> 22 et 23 donnent un contenu global: *Reliquiae S. Sanctorum* (22), *Antiquae SS. Reliquiae* (23), sans que l'on en connaisse le contenu (fig. 3).

1 Notre article est issu d'une communication présentée le 18 novembre 2016 à Aix-la-Chapelle, lors du »Gedenkkolloquium zu Ehren von Ludwig Falkenstein«, organisé par l'université d'Aix-la-Chapelle (H. Müller) et l'Institut historique allemand (R. Große). Sur Ludwig Falkenstein, voir Jean-Loup LEMAITRE, Ludwig Falkenstein (1933–2015), dans: *Francia* 43 (2016), p. 469–473.

2 Ernst Günther GRIMME, *Der Aachener Domschatz, Aachen 1973* (Aachener Kunstblätter, 42).

3 Ibid., n<sup>o</sup> 48, p. 71–73 et pl. 59–62, p. XVI.

4 Sur ces ostensions, voir Heinrich SCHIFFERS, *Studien zur Entstehungsgeschichte der Aachener Heiligtumsfahrt*, Aachen 1925; Louis GOUGAUD, *Le pèlerinage septennal d'Aix-la-Chapelle*, dans: *La Vie et les arts liturgiques* 140 (1926), p. 473–474.

5 Reproduit dans GRIMME, *Der Aachener Domschatz* (voir n. 2), p. XI et dans Rhin-Meuse. Art et Civilisation, 800–1400, Bruxelles 1972, p. VIII (Hogenberg) ou dans Herta LEPIE, Georg MINKENBERG, *Le trésor de la cathédrale d'Aix-la-Chapelle, Ratisbonne 2013*, revers de la couverture (Altzenbach).

Cette toile porte deux inscriptions à l'encre brun clair, en minuscule caroline, que l'on peut dater de la seconde moitié du IX<sup>e</sup> siècle, mais on sait que cette écriture a été en usage jusqu'au XI<sup>e</sup> siècle. On y lit :

- dans le sens de la longueur, à droite, sur une ligne: *Hic sunt reliquias s(an)c(t)i Marcialis ep(iscop)i*;
- dans le sens de la hauteur, à gauche, sur six lignes: *Hic est |<sup>2</sup> capell|<sup>3</sup> la s(an)c(t)i Mar|<sup>4</sup>cia|<sup>5</sup>lis |<sup>6</sup> ep(iscop)i*.

Les seules abréviations utilisées pour cette authentique portent sur *sancti* (*sci*) et *episcopi* (*epi*)<sup>6</sup>. La forme *reliquias* pour *reliquiae* peut surprendre, mais on la trouve fréquemment dans les authentiques du haut Moyen Âge, comme on peut le voir sans aller bien loin, à Solignac, à une dizaine de km de Saint-Martial, abbaye pour laquelle nous conservons un bel ensemble d'authentiques des VII<sup>e</sup>/VIII<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup>/XV<sup>e</sup> siècle, que nous avons publiées dans le «Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France»<sup>7</sup> et dont les authentiques mérovingiennes ont été rééditées par le regretté Hartmut Atsma et Jean Vezin dans les «Chartae latinae antiquiores»<sup>8</sup>.

Ainsi, les authentiques

- n° 2, du VIII<sup>e</sup> siècle: [...] *reliq(u)ias s(an)c(t)o Juniano* [...];
- n° 9, du VIII<sup>e</sup> siècle: *Hic s(unt) reliquias s(an)c(t)i Colu(m)be virginis*;
- n° 1, du X<sup>e</sup> siècle: ✕ *Ic s(unt) reliquias s(an)c(t)e Marie v(el) s(an)c(t)i Petri* [...].

Si le premier texte, dans son imprécision, ne pose aucun problème d'interprétation, il n'en va pas de même du second. Quel sens faut-il donner ici à *capella*? Le premier sens du mot est «petit manteau à capuchon», «cape». S'agit-il d'un morceau de vêtements, sans doute plutôt d'un *brandeum*<sup>9</sup>, entier ou fragmentaire, ce morceau de toile blanche servant à couvrir les reliques des saints, une relique de contact. Remarquons toutefois que l'«Etat des reliques qui sont dans les églises de la ville et Cité de Lymoges», de 1666, qui s'ouvre avec les reliques conservées dans l'abbaye Saint-Martial et avec la châsse de saint Martial, en précise le contenu: «Plus, dans icelle, trois ossements dudict saint, de ses cheveux, son suaire et autres linges<sup>10</sup>.» Quels étaient ces linges? Mais nous sommes en 1666.

La qualification d'*episcopus* donnée à Martial nous fournit aussi un *terminus post quem* théorique: 1031. C'est en effet à l'occasion du concile provincial tenu à Limoges en 1031 qu'a été donnée à Martial, à l'instigation d'Adémar de Chabannes, la qualité d'apôtre (du Christ, qui sera par la suite ravalé au rang d'apôtre de l'Aquitaine), développée dans la «Vita prolixior» [Bi-

6 Nous avons informé en 1982 la Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges, de l'existence de cette relique: Jean-Loup LEMAITRE, Une relique du manteau de saint Martial conservée dans le Trésor de la cathédrale d'Aix-la-Chapelle, dans: Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin 109 (1982), p. 228. Cette communication n'a toutefois pas suscité les recherches complémentaires que nous espérons de la part des auditeurs ou des lecteurs du «Bulletin».

7 Jean-Loup LEMAITRE, Reliques et authentiques de reliques de l'abbaye Saint-Pierre de Solignac, dans: Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France (1985) [paru en 1987], p. 115–137, réimpr. dans: ID., Le Limousin monastique. Autour de quelques textes, Ussel, Paris, 1992 (Mémoires et documents sur le Bas-Limousin, sér. in-8°, 14), p. 137–159.

8 Chartae latinae antiquiores, t. 19: France, 7, Dietikon, Zurich 1987, p. 60–61, n° 683.

9 Voir quelques références dans Jan Frederik NIERMEYER, Mediae latinitatis lexicon minus, Leiden 1976, p. 104, s. v.

10 Annales manuscrites de Limoges, dites Manuscrit de 1638, publ. par Émile RUBEN, Félix ACHARD, Paul DUCOURTIEUX, Limoges 1867, p. 253.

bibliotheca Hagiographica Latina 5552] attribuée à l'évêque Aurélien, compagnon et successeur de saint Martial, mais due sans doute à la plume d'Adémar. Il n'y a pas lieu d'aborder ici cette question. On peut certes objecter que cette qualité n'a pas été reconnue partout aussitôt. Ainsi dans le calendrier du sacramentaire de la cathédrale Saint-Étienne de Limoges (BnF, ms. lat. 9438), datable des années 1095–1105, Martial est encore qualifié d'*episcopus*, – [30/06] F. II KAL. <JULII> *Martialis episc.* – mais à Saint-Martial, on s'est aussitôt empressé de corriger les livres liturgiques, de remplacer *Martialis episcopus* par *Martialis apostolus*. Martial, apôtre du Christ. Grégoire de Tours est le premier, avec le testament de saint Yrieix<sup>11</sup>, à parler de Martial dans son »Historia Francorum«: *Hic ergo missi sunt [...] Lemovicinis Martialis est destinatus episcopus*<sup>12</sup>. C'est sur la Vie du pseudo-Aurélien<sup>13</sup>, dénuée de toute historicité, que repose toute la légende aurélienne, qui a été largement répandue dans la chrétienté occidentale, qui a été résumée par Bernard Gui dans ses »Nomina sanctorum qui ornant diocesim Lemovicensem«, et qui a inspiré les artistes, qu'il s'agisse d'un vitrail de la cathédrale de Tours, des peintures murales des collégiales des Salles-Lavauguyon ou de Saint-Junien en Limousin ou encore des fresques de Simone Martini dans la chapelle Saint-Martial du Palais des papes d'Avignon<sup>14</sup>.

### D'où provenait la relique?

Le corps de saint Martial était conservé dans un sarcophage dans la crypte contigüe à l'église Saint-Pierre-du-Sépulcre (ou la »basse église«), comme le montrait encore au XVIII<sup>e</sup> siècle le plan de Martial Legros (fig. 4), et toujours visible dans la crypte archéologique réalisée à l'issue des fouilles conduites en 1960 par Marie-Madeleine Gautier et Jean Perrier à l'occasion de la construction d'un parking souterrain sous la place de la République de Limoges. Des fouilles sont en cours actuellement qui devraient déboucher sur une nouvelle crypte archéologique. À côté du tombeau se trouvait encore au XVIII<sup>e</sup> siècle une armoire renfermant le bras du saint. Le reliquaire originel reste mal connu, les sources (»Vita antiquior«, »Vita prolixior«, »Commemoratio abbatum«, chroniques d'Adémar de Chabannes, de Geoffroy de Vigeois et de Bernard Itier ...) étant peu précises, châsse en or utilisée pour la translation des reliques de saint Martial vers la basilique du Sauveur en 832–833, reliquaire du chef fait sous l'abbé Geoffroy (991–998) ... On connaît un peu mieux les reliquaires exécutés par la suite, châsse d'or faite lors de la »découverte« du crâne en 1130, »vieux reliquaire« en or et argent détruit en 1211, châsse-tombeau faite en 1211 pour une ostension exceptionnelle évoquée par Bernard Itier<sup>15</sup> ... Mais nous sommes ici après la période de confection de ces reliques.

11 Sur saint Yrieix, voir Jean-Loup LEMAÎTRE, Un calendrier retrouvé. Le calendrier des Heures de Saint-Pierre-du-Queyroix. Musée du pays d'Ussel, Ms. 6, Ussel, Paris 2005 (Mémoires et documents sur le Bas-Limousin, sér. in-8°, 25), p. 209–213.

12 Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, I, 30, éd. Bruno KRUSCH, Wilhelm LEVISON, Hanovre 2<sup>e</sup> 1951 (MGH. SS rer. Merov., I/1), p. 23.

13 Dans l'attente d'une édition critique, on doit se contenter des éditions de Walter de Gray BIRCH, »Vita sanctissimi Martialis apostoli«. *The Life of St Martial by Aurelianus, from a Manuscript in the British Museum*, Londres 1877, et du cardinal Joseph BOURRET, *Documents sur les origines chrétiennes du Rouergue. Saint Martial, Rodez 1887–1902*, p. 8–38 qui la date du VI<sup>e</sup> siècle et se contente de reproduire en fait l'édition donnée par Thomas BEAUXAMIS, Paris 1566 et 1571. Elle a été traduite récemment: Richard LANDES, Catherine PAUPERT, *Naissance d'apôtre. La Vie de saint Martial de Limoges, un apocryphe de l'an mil*, Turnhout 1991 (Mémoires premières).

14 Voir Alfred LEROUX, La légende de saint Martial dans la littérature et l'art ancien, dans: *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin* 60 (1910–1911), p. 64–85, 353–366 [et à part, Limoges 1911]. Voir aussi récemment Jean-Christophe MASMONTÉIL, *Les saints du Limousin. Croire et montrer*, Tours 2016 (Rencontre avec le patrimoine religieux), p. 19–75 (dénué de critique).

15 Sur ces reliquaires, voir Jean-François BOYER, *Catalogue des reliquaires et objets d'orfèvrerie à Saint-Martial de Limoges*, dans: *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*

## Comment est-elle arrivée à Aix?

On ignore, faute de texte explicite, comment cette relique a pu parvenir jusqu'au trésor de la collégiale d'Aix, d'autant que les rapports entre les deux villes sont plus que ténus. Osons une hypothèse: la relique a été offerte à un souverain de passage à Limoges, qui l'a par la suite déposée ou laissée déposer dans le trésor de la collégiale. L'hypothèse n'est pas totalement fantaisiste pour le IX<sup>e</sup> siècle. Tout d'abord, Louis le Pieux est à l'origine de l'abbaye. Plusieurs textes analysés par Charles de Lasteyrie font état de sa venue à Limoges, date fixée à 832 par l'Astronome et par les »Miracles de saint Martial«<sup>16</sup>, à la suite d'une révolte de son fils Pépin, roi d'Aquitaine<sup>17</sup>, et il nomme à Limoges son fils Charles [le Chauve] roi d'Aquitaine. Citons Lasteyrie:

»Étant donné la grande piété du prince, on peut tenir pour assuré qu'il ne voulut pas passer à une aussi faible distance du tombeau depuis longtemps célèbre du premier évêque de Limoges, sans aller y faire ses dévotions; on doit admettre qu'il s'y rendit en pèlerinage et ses habitudes de libéralités envers les églises sont trop connues, pour qu'on puisse douter qu'à cette occasion il ne fit aux clercs de Saint-Martial d'abondantes aumônes, qu'il ne leur concédât peut-être même quelques domaines.«

En 848, Charles le Chauve est à Limoges, pour présider une assemblée de grands et de prélats<sup>18</sup>. À cette occasion, les clercs qui desservent le tombeau de saint Martial lui demandent la permission de se placer sous la règle de saint Benoît, ce qu'il leur accorde malgré l'opposition de l'évêque Stolidus<sup>19</sup>. D'après la »Commemoratio abbatum Lemovicensium basilice S. Marcialis apostoli«, Charles le Chauve aurait été couronné roi d'Aquitaine à Limoges en 855 par l'archevêque de Bourges Raoul (Rodolphe) et l'évêque de Limoges Stolidus<sup>20</sup>:

*Secundus abbas Abbo prefuit annis undecim: cujus anno V<sup>o</sup> Karolus Calvus in regem Lemovicas unctus est a Radulfo Bituricensi archiepiscopo et Stolido Lemovicensi episcopo et aliis Francie et Aquitanie et Italie et Burgundie multis archiepiscopis et episcopis<sup>21</sup>.*

Abbon est abbé de Saint-Martial de 851 à 862, la cinquième année de son abbatiat correspond donc à 855. La chronique d'Adémar de Chabannes fait, elle aussi, état de cette onction royale, précisant qu'elle est faite »dans la basilique du Sauveur«, à côté de la »basilique Saint-Pierre, ou est inhumé le corps de saint Marcial«:

*Carolus vero [...], vivente Lothario imperatore fratre suo, Lemovice unctus est in rege, super Franciam et Aquitaniam et Burgundiam in basilica Sancti Salvatoris, que regalis appellatur, juxta basilicam Sancti Petri, ubi corpus sancti Marcialis tumulatum est<sup>22</sup>.*

134 (2006), p. 101–162, spécialement p. 114–118. Malheureusement, l'auteur a délibérément laissé de côté les tissus et les livres, ces derniers toutefois étant bien connus.

16 Acta Sanctorum, Jun. V, p. 556, François ARBELLOT, Le livre des Miracles de saint Martial, Limoges, Paris 1889, p. 21.

17 Charles DE LASTEYRIE, L'abbaye de Saint-Martial de Limoges, Paris 1901, p. 41–50.

18 Ademari Cabannensis Chronicon, éd. Pascale BOURGAIN, Richard LANDES, Georges PON, Turnhout 1999 (Corpus Christianorum. Continuatio Mediaevalis, 129), p. 135–136.

19 LASTEYRIE, L'abbaye de Saint-Martial (voir n. 17), p. 51–53.

20 Ibid., p. 55 et note 5.

21 Chroniques de Saint-Martial de Limoges, éd. Henri DUPLÈS-AGIER, Paris 1874, p. 2

22 Ademari Cabannensis Chronicon (voir n. 18), p. 137.

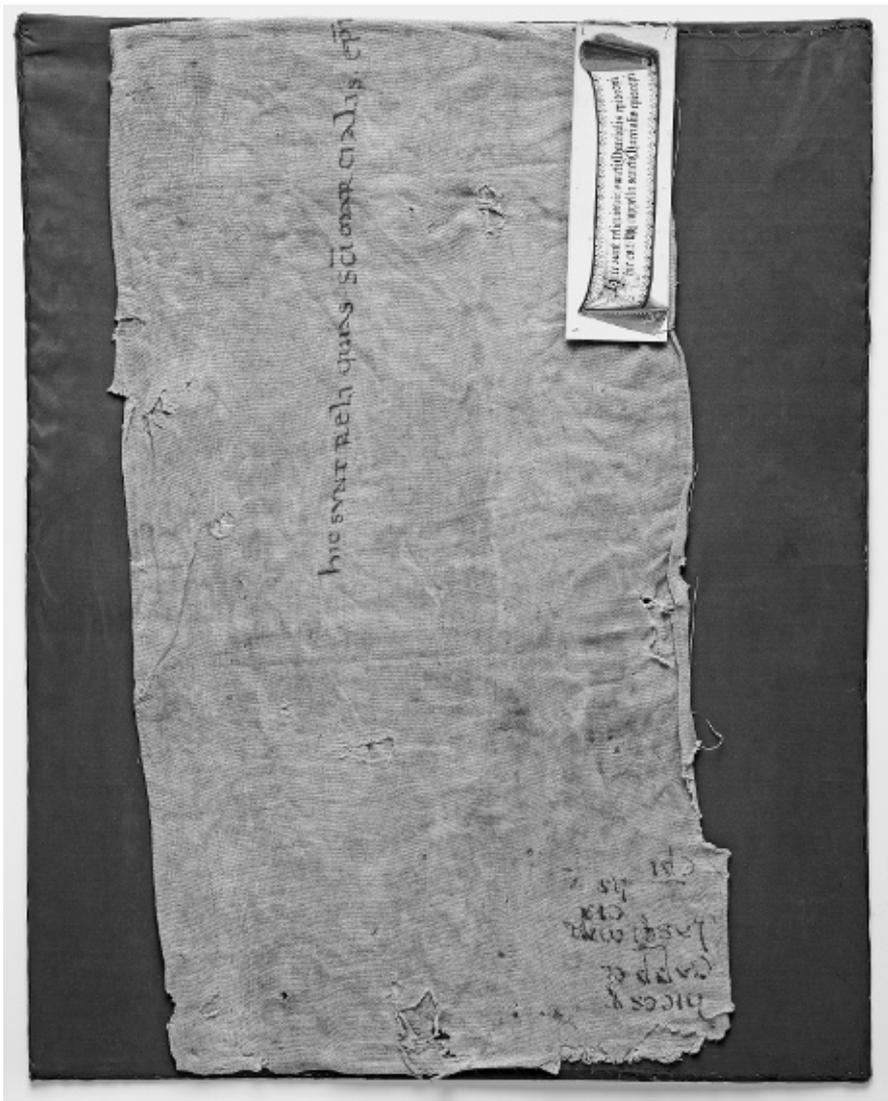


Fig. 1: Relique de saint Martial au Trésor de la cathédrale d'Aix-la-Chapelle. Photo: Pit Siebigs, avec l'autorisation du chapitre cathédral.



Fig. 2: Gerhard Altzenbach ou Abraham Hogenberg, *Declaratio principalium reliquiarum ...* (XVII<sup>e</sup> s.): Placards n<sup>os</sup> 1-4.

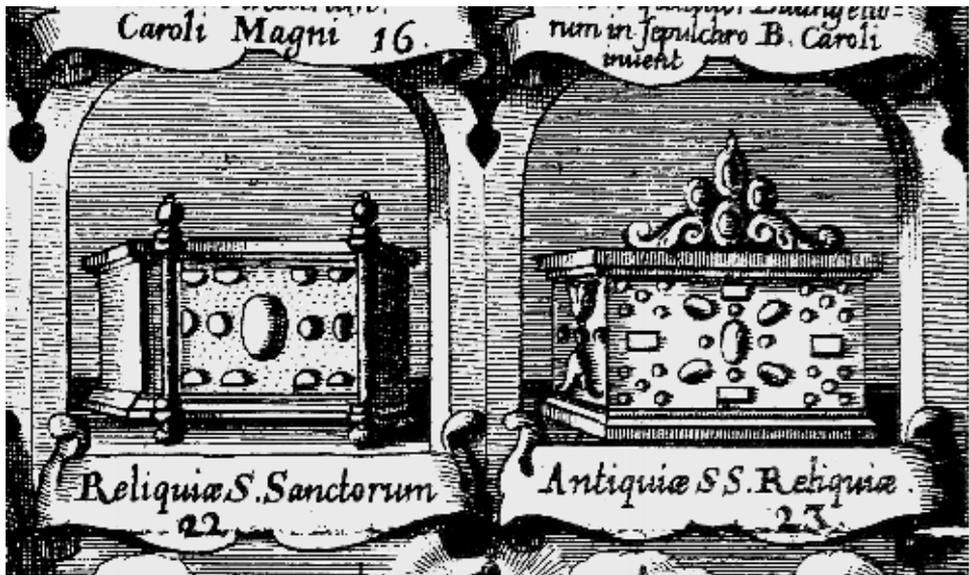


Fig. 3: Gerhard Altzenbach ou Abraham Hogenberg, *Declaratio principalium reliquiarum ...* (XVII<sup>e</sup> s.): Placards n<sup>os</sup> 22 et 23.



Si cette onction royale est passée sous silence par Geoffroy de Vigeois dans sa chronique, elle est reproduite *de verbo ad verbum* par Bernard Itier, qui ajoute une date erronée: *Anno DCCCXXXVI*<sup>23</sup>, ... à corriger en 855/856<sup>23</sup>. Charles de Lasteyrie précise dans une note<sup>24</sup> qu'il s'agit en fait de Charles le Simple, ce qui est impossible: il était né en 879 et n'était pas fils de Charles le Chauve, comme il l'écrit dans le texte. Il s'agit en fait de Charles le Jeune, Charles le Chauve ayant décidé de donner aux Aquitains son fils Charles comme roi, selon les »Annales de Saint-Bertin«: *Karlus Aquitanis petentibus Karlum, filium suum, regem designatum adtribuit*<sup>25</sup>, le chroniqueur ajoutant plus loin que le jeune roi fut sacré à Limoges le 15 octobre: *Aquitani urbem Lemouicium mediante octobri mense conuenientes, Karlum puerum, filium Karli regis, regem generaliter constituunt, unctoque per pontifices coronam regni imponunt sceptrumque adtribuunt*<sup>26</sup>. On se reportera pour la liturgie du sacre des rois puis ducs d'Aquitaine à l'»Ordo benedictionis ducis Aquitaniae«, publié par Martène d'après un manuscrit de Saint-Étienne de Limoges dans son »De antiquis ecclesiae ritibus«<sup>27</sup>, le couronnement se faisant par la suite non plus à Saint-Martial mais à la cathédrale Saint-Étienne.

Passé le IX<sup>e</sup> siècle, les liens semblent très lointains entre Limoges et les empereurs, même si Charles le Simple (893–déposé en 922) ordonne à l'abbé de Saint-Martial Étienne (920–937) de construire deux tours, les tours Orgolette et Fustinie pour mieux assurer la sécurité du Château<sup>28</sup>. En 985 encore, Lothaire vient à Limoges et ordonne à l'abbé de Saint-Martial de reconstruire l'enceinte du Château<sup>29</sup>. La collégiale d'Aix n'apparaît pas dans les églises liées par une confraternité à Saint-Martial, et aucun de ses fidèles n'a bénéficié des nombreuses confraternités individuelles accordées par l'abbaye<sup>30</sup>.

On penchera certes plutôt pour un don fait à l'occasion d'un sacre, quand la cérémonie se déroulait à l'abbaye, ou peut-être d'un cadeau fait à Charles le Chauve en remerciement de son appui, contre l'avis de l'évêque de Limoges, pour l'entrée de l'abbaye dans l'obédience bénédictine. L'ombre du doute planera toujours sur la provenance de cette relique, qui serait certainement restée totalement dans l'oubli si Ludwig Falkenstein ne l'avait pas dévoilée à nos yeux un soir de juin 1981.

23 Ibid., p. 37 et Bernard Itier, *Chronique*, éd. Jean-Loup Lemaître, Paris 1998, p. 6, n° 24, à l'année 856.

24 LASTEYRIE, *L'abbaye de Saint-Martial* (voir n. 17), p. 55, note 5.

25 Annales de Saint-Bertin, éd. Félix GRAT, Jeanne VIELLIARD, Suzanne CLÉMENCET, Léon LEVILLAIN, Paris 1964, a. 855, p. 70.

26 Ibid., p. 71. Voir aussi *Recueil des actes de Pépin I<sup>er</sup> et de Pépin II, rois d'Aquitaine (814–848)*, éd. Léon LEVILLAIN, Paris 1936 (*Chartes et diplômes*), p. 303–304.

27 Edmond MARTÈNE, *De antiquis ecclesiae ritibus libri*, t. 3, Rouen 1702, p. 227–229; éd. d'Anvers 1738, t. 2, col. 663–665; éd. de Venise 1788, t. 2, p. 238–239; voir Aimé-Georges MARTIMORT, *La documentation liturgique de dom Edmond Martène*, Cité du Vatican 1978 (*Studi e Testi*, 279), p. 390–392.

28 *Commemoratio abbatum Lemovicensium basilice Martialis apostoli*, éd. DUPLÈS-AGIER, *Chroniques de Saint-Martial* (voir n. 21), p. 3: [...] *Hic turres in castello Marcialis duas fecit, unam contra Scutarios, nomine Orgoletum, alteram contra Arenas, nomine Fustiniam, recipiente hoc rege Karolo minore ad repellendum Willelmum ducem Pictavinum comitem* [...].

29 Ibid., p. 5: [...] *Hujus [Adalberti] ex Lotharius Lemovicas venit, precepitque abbati ut edificaret muros castris. Qui reversus in Francia, post paucos dies mortuus est* [...].

30 Voir l'édition de ces actes de confraternité dans Jean-Loup LEMAITRE, *Mourir à Saint-Martial. La commémoration des morts et les obituaires à Saint-Martial de Limoges, du XI<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle*, Paris 1989, Annexe 2, p. 521–627.